



Action de la municipalité



Vie locale



Culture et loisirs



LEGER ANDRÉ
MANCHÉLARD EUGÈNE
MANCHÉLARD EUGÈNE
MANCHÉLARD THOMAS
MARTIN ANDRÉ
MAUVINET ANDRÉ
MAUVINET ANDRÉ
MUSSEAU LOUIS
PETIT EUGÈNE
PETIT GEORGES
PETIT NASSIF
PILLET ANDRÉ
PILLET GEORGES
POUJON ANDRÉ
POUJON BERTHA
RABAUD PIERRE
RILLIER NATHAN
SABROUARD SAMUEL
SEYNIAT EDUARD
SOUK ABEL
SOUK LOUIS
TANCHARD ALBERT
TANCHARD LOUIS
TROCER ANDRÉ
VERGNEUX MAURICE



Les rythmes scolaires
Page 9

Concerts
Page 17



Musée
Pages 22-23



Sommaire

4 Le Mot du Maire

Les grands dossiers

5 Ecopôle de Haute Saintonge

Actions de la municipalité

6 Urbanisme

7 Voirie - Bâtiment

8 Semaine du goût - Repas des aînés

9 Les rythmes scolaires

10-11 Informations diverses

Vie locale

12-16 Vie locale

Culture et loisirs

17 Concerts - Spectacle du 04 août

18-19 Ecole : les panneaux routiers de Clérac

20-21 Bibliothèque

22-23 Musée

24-27 Clérac et la première guerre mondiale

28-30 L'hommage aux morts pour la France

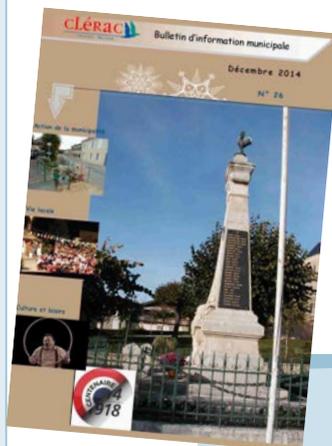
31 Le cactus et les plantes succulentes

32 Quand les cèpes abondent

Vie pratique

33 Etat civil

34 Informations utiles



En première de couverture :
Monument aux morts

En dernière de couverture :
Les tilleuls sur la place de
l'Eglise qui seront prochaine-
ment abattus pour permettre la
réalisation des travaux du Bourg
(photo : Mme MANON)



Directeur de publication : Guy PASQUET

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

Le mot du Maire

Chères Cléracaises,
Chers Cléracais,

Nous arrivons au terme de l'année 2014 qui a vu l'installation, fin Mars, de votre nouvelle équipe municipale. Cette équipe est constituée de 10 conseillers sortants, 5 ayant décidé de ne pas se représenter lors des dernières élections pour diverses raisons (manque de disponibilité, changement d'affectation professionnelle, raison de santé et parfois perte de motivation).

Je tiens, une nouvelle fois, à remercier Nicole, Daniel, Claude, Jean-Jacques et Alexandre pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la gestion de notre Collectivité, durant la dernière mandature, voir depuis 2001 pour certains. Marie Claire Caillé, Corine Boin, Isabelle Arnaudy, Daniel Chargé et Christophe Vallade ont obtenu votre confiance pour rejoindre l'équipe sortante.

Les orientations que vos élus ont à prendre ne sont pas toujours faciles. C'est toujours dans l'intérêt général que les décisions sont validées, dans le respect de la sauvegarde des quelques atouts économiques que possède notre territoire et la quiétude de sa population. Comme vous le savez il faut quelquefois « montrer les dents ». C'est ce que nous faisons sur certains dossiers sensibles. SOTRIVAL par exemple en est un. Les pressions que nous avons exercées, depuis quelques mois, sur l'exploitant sont relayées par les services de l'Etat pour une meilleure gestion du site actuel de CLERAC (article page 5).

La fin de ce dernier trimestre donne lieu à des difficultés de circulation importantes pour la population, les travaux de la traversée du bourg ayant débuté en Septembre dernier. Ils devraient se terminer fin du premier trimestre 2015. La Commune les attend depuis plus de 10 ans et ils étaient indispensables. Soyons patients encore quelques mois !

Nous avons maîtrisé le trafic poids lourds dans le centre du village et mis en place toutes les mesures pour que les véhicules légers abordent au plus près les services et les commerces par des itinéraires de substitutions à l'avancement des travaux. Ces contraintes s'ajoutent à celles créées depuis près de 3 ans par la construction de la ligne LGV-SEA. Début de l'été 2015 le génie civil sera terminé pour laisser place au ferroviaire qui ne posera pas les mêmes problèmes. Nous pourrons enfin profiter avec bonheur de la rénovation d'une partie de la traversée du bourg.

En cette fin d'année, mon équipe et moi-même vous souhaitons de profiter pleinement de cette période de fêtes et d'accepter pour 2015 tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour vous et vos proches.

Bien cordialement,

Guy PASQUET



Ecopôle de Haute Saintonge



L'arrêté préfectoral autorisant SOTRIVAL à exploiter un ensemble d'installations de déchets sur le territoire de la Commune de Clérac a été donné, comme il était prévisible, par Madame la Préfète le 06 Octobre 2014 sous le n° 14-2458.

Cet arrêté est complété par :

1 - le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Charente Maritime, approuvé par arrêté préfectoral n° 13-2387 du 27 septembre 2013. Avis favorable à la création de l'Écopôle de Haute Saintonge. Le Maire de Clérac représentant la Communauté de Communes de Haute Saintonge s'est abstenu lors du vote en com-

mission départementale.

2 - L'arrêté préfectoral n°2014-1992 du 6 août 2014 portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et habitats d'espèces animales protégées au bénéfice de la Société SOTRIVAL dans le cadre du projet d'Écopôle de Haute Saintonge. Aucun avis de la Collectivité de Clérac n'était à formuler.

3 - L'arrêté préfectoral 14-2450 du 3 octobre 2014 (mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Clérac).

Le Conseil Municipal, par délibération du 09 mai 2014, a émis un avis défavorable tant que les résultats tangibles ne seront pas prouvés par l'exploitant et vérifiés par les services de l'État.

4 - Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 31 janvier 2014, émet un avis « très nuancé » lors de l'examen (enquête publique) du projet « Ecopôle de Haute Saintonge » : 6 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions. Avis assorti de réserves fortes en ce qui concerne la gestion du site actuel (nuisances olfactives)

5 - Avis de la Commission locale d'information et de surveillance du 15 octobre 2013. Avis favorable. La Collectivité s'est abstenue

6 - Avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Au cours de sa séance du 4 septembre 2014, elle a entendu le Maire de Clérac demander le rapport de l'avis de la Commission. Délibération du Conseil Municipal du 29 août 2014.

Avis favorable 4 abstentions avec réserves de l'ARS (agence régionale de la santé).

La collectivité n'a pas possibilité de vote.

Lors d'une réunion à la Préfecture avec Mme la Préfète, début Juin, le Maire de Clérac avait obtenu le report de la réunion du CODERST, initialement prévue en juin, pour le début du mois de septembre afin de donner 3 mois à SOTRIVAL pour résoudre les dysfonctionnements du site SOTRIVAL 1 par la mise en place de moyens techniques et la vérification des résultats.

Le nouvel arrêté contient les mesures nouvelles contraignantes pour l'exploitant qui seront reprises dans l'arrêté préfectoral n° 12-1650 du 25 juin 2012 autorisant SOTRIVAL à exploiter le site actuel (application le 01.01.2015)

Depuis début octobre, nous pouvons constater une amélioration notable dans la gestion des odeurs. Les relevés de perception l'indiquent sur les sites de Genet, Fradon et Gadebourg. Ces résultats encourageants font que les plaintes des administrés deviennent quasiment nulles. Une validation doit être effectuée par un cabinet spécialisé indépendant.

Urbanisme



Traversée Du Bourg

L'aménagement de la traversée du bourg a débuté à la mi-septembre. Le projet a été présenté lors d'une réunion publique avec la participation de Mr Baribas, représentant du Conseil Général. Les travaux comprennent la réhabilitation de la chaussée, l'organisation du stationnement, la révision du réseau pluvial, et l'aménagement piétons.

Les conséquences sur la circulation des véhicules et l'accès aux commerces ont bien sûr été évo-



quées. La municipalité a mis en place des panneaux signalétiques pour informer au mieux les habitants. Concernant la fermeture des routes et la mise en place des déviations, nous mettons tout en œuvre pour faciliter les accès afin que l'économie locale puisse fonctionner dans les meilleures conditions.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le Conseil Général pour un montant total des travaux de 1 880 567,39 € HT. Les travaux seront effectués en deux tranches en raison du montant total de l'opération. La contribution financière de la commune représente 695 043,96€ HT. La commune a sollicité la participation financière de l'Etat par le biais du fond de solidarité à hauteur de 80%.



Lotissement La Rente

Le projet du Lotissement de la Rente avec une capacité de 30 lots a débuté. Les travaux entrent dans la phase d'installation de l'ensemble du réseau et de la réalisation de la voirie. Ce lotissement permettra d'accueillir de nouvelles familles au sein de la commune. Le prix de vente des parcelles sera de 21€ le m² viabilisé.

Il est également prévu une extension du réseau de l'éclairage public sur la route

du stade.

Le montant global des travaux s'élève à 953 639,20€ HT et feront l'objet d'une participation financière de Réseau de Transport d'Electricité, par le biais du Projet D'accompagnement Projet (32%), et de l'Etat par le biais du fonds de Solidarité Territorial (24,30%).



La superficie des terrains est comprise entre 450 m² et 1 200 m².

Le prix de vente a été fixé à 21.00 € le mètre carré.

Pour tout complément d'information, prenez contact avec le secrétariat de la mairie.

Voirie

Les travaux

Des travaux sur les voies communales pour l'année 2014 ont été réalisés. La plus importante, qui était en attente depuis deux ou trois ans est la voie communale (VC) 40 (chemin du bois de Teurlay). La voie a été élargie pour avoir un espace piétonnier, les accotements renforcés et la finition en enrobé.

La voie communale 20 de la route départementale 134 au village de Serveau, la VC 19 de Teurlay du Lary en direction de Massicot, la VC 30 dans le village du Barail, la VC 35 de la route départementale 145 de Vérines en direction de la Gironde, dans le village de Chambard ainsi que dans le village de Fradon (VC 1, VC 2 et VC 3) : toutes ces voiries ont été recouvertes d'un bi-couche gravillonné.

Le répertoire des chemins ruraux

Un répertoire des chemins ruraux a été réalisé. Plus de 50 kilomètres de chemins répertoriés afin de connaître l'état réel de ces chemins, leurs longueurs, leur praticabilité, la nature du sol et leur classement. A ce jour 63 chemins ruraux existent. Les travaux connexes suite au passage de la ligne grande vitesse va nous augmenter la quantité de chemins mais à l'inverse le réaménagement du territoire va peut-être en supprimer.

Bâtiment

Atelier Municipal

Les travaux du nouveau bâtiment sont terminés. Nous avons, avec le cabinet d'architecture So'Light et les entreprises, réceptionné l'ensemble des travaux. Ce nouveau bâtiment va permettre de réorganiser le stockage des différents matériels.

Lot	Nom de l'entreprise
1 - Gros œuvre	BUREAU Construction
2 - Charpente bois	BUREAU Construction
3 - Couverture étanchéité	BUREAU Construction
4 - Menuiserie aluminium serrurerie	Vivanbois
5 - Electricité plomberie	Fradon
6 - VRD	Bastère



Les travaux, subventionnés par le département à hauteur de 20% ont débuté le 19 mai.

Total des travaux 115 049,72 € HT.

Restaurant

Des travaux de nouveaux sanitaires, en liaison avec la première salle de restaurant, vont commencer afin de permettre l'agrandissement de la cuisine pour la rendre plus confortable et plus fonctionnelle.

Longère

Suite aux dégâts de la sécheresse, les travaux de consolidation de la structure vont commencer en janvier. Par la suite le nouveau projet d'aménagement de la longère pourra débuter pour permettre l'installation de l'Agence Postale, la Bibliothèque et un Logement. Le cabinet d'architecture So'Light supervisera les travaux.

Semaine du goût



Le vendredi 17 octobre, pour clôturer la semaine du goût, selon une tradition bien établie, les élèves de CM2 étaient invités au restaurant « les lacs bleus » accompagnés de la directrice, de leur maîtresse et de la conseillère responsable. C'est un repas copieux avec des plats locaux et de saison qui leur fût servi. Les enfants ont dégusté avec un appétit et un bonheur qui faisait plaisir à voir ! Il est à noter que les enfants ont spontanément exprimé leurs remerciements à la municipalité qui leur offrait ce bon repas.

Repas des Aînés



Il a eu lieu comme de coutume, le dernier dimanche de novembre.

C'est une équipe municipale un peu renouvelée qui les a accueillis avec quelques nouveaux élus : Isabelle Arnaudy, Corinne Boin, Marie-Claire Caillé, et Daniel Chargé.

Ils étaient plus nombreux que l'an passé, ce qui fait plaisir, 132 ont répondu présent à l'invitation ; ils étaient 148 : 112 aînés, 20 invités payants, 10 élus et 6 artistes plus les 2 enfants des jeunes élues.

Une pensée a été évoquée pour celles et ceux qui n'ont pas pu se joindre au groupe dont la doyenne communale : Mme Marie-Louise PASQUET (96 ans, née le 24/10/1918). Une plante lui a été remise à cette occasion.

C'est le Restaurateur local, M. Lefèbvre qui a préparé l'excellent repas et, le boulanger-pâtissier, M. Cocqueman, le tout aussi excellent dessert.

Puis vers la fin du repas, après avoir bien papoté et dégusté tous étaient tout ouïe pour profiter pleinement du très beau spectacle donné par la troupe « Note à note ».

Déjà venus en 2010 avec 2 artistes, aujourd'hui ce sont 6 artistes qui ont fait rêver toute la salle avec leur spectacle «de New-York à Paris : 1001 comédies musicales ».

Pour clôturer cette journée conviviale chaque dame est repartie avec une rose offerte par la municipalité !

Le CCAS, organisateur de cette journée, remercie tous ceux qui ont répondu à son invitation, il souhaite bon rétablissement à tous ceux dont la santé ne permet pas le déplacement et redit à chacun, au plaisir de vous revoir prochain !



Les rythmes scolaires

Depuis longtemps annoncée, la réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur sur notre commune lors de la rentrée 2014. Elle concerne 100 élèves environ. Cette réforme, imposée par l'Etat, engage les collectivités locales, les familles et les enseignants.

Elle a nécessité des choix et une réorganisation profonde des dispositifs existants, notamment au niveau périscolaires, tout en respectant le cadre règlementaire voulu par l'Education Nationale et le Ministère de la Cohésion Sociale.

A Clérac, l'équipe s'est mise au travail avec tous les acteurs concernés afin d'offrir aux enfants des activités de qualité.

La réduction du temps scolaire par journée obligeait un passage à neuf demi-journées de classe au lieu de huit. Le choix de la demi-journée s'est portée sur le mercredi matin. Cette augmentation du nombre de demi-journées entraîne logiquement une diminution du temps passé en classe par jour. Pour aménager ces journées scolaires raccourcies et afin de proposer aux enfants des activités complémentaires de qualité, des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont été mis en place comme le demande la réforme. L'équipe municipale a fait le choix de la gratuité concernant les TAP et a tout mis en œuvre pour recruter des animateurs diplômés et qualifiés.

Quatre jours sont concernés par un temps raccourci. Les lundis et jeudis, les TAP ont lieu de 13h30 à 14h00 où des activités de temps calmes sont privilégiées : sieste pour les enfants de maternelle ; relaxation ; lecture offerte, consultation de livres pour les enfants de l'élémentaire. Les mardis et vendredis, les TAP ont lieu de 15h30 à 16h30 où il est proposé des activités de découverte, de création (jardinage/ création manuelle, cuisine/jeux de société, activités sportives, découverte de la bibliothèque, découverte musicale). Les TAP s'organisent par groupe de 14 à 18 enfants en fonction des âges. Chaque groupe change chaque semaine d'activités à l'exception de l'atelier musical en raison de l'apprentissage de chants pour présentation lors de spectacles à l'occasion du marché de Noël ou de la kermesse de fin d'année.

Du fait de la mise en place de ces TAP, la commune a été obligée d'élaborer un Plan Educatif Territorial (PEdT) qui fixe les objectifs de ces activités. Elle a été par ailleurs dans l'obligation de déclarer son activité d'accueil de loisirs sans hébergement auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Pour mémoire, au moins 80 % des animateurs encadrants doivent être qualifiés d'un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) ou autres de ce type. La commune de Clérac remplit ces conditions.

Au niveau du financement, l'Etat verse le fonds d'amorçage pour accompagner les collectivités dans la mise en place de la réforme, une aide spécifique est également versée par la Caisse d'Allocation Familiale.



Découverte activité sportive



Création manuelle pour le marché de Noël



Atelier musical : création d'instrument (claves)



Jardinage



Jeux de société

Recensement militaire

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site [www.mon.service-public.fr/recensement citoyen obligatoire](http://www.mon.service-public.fr/recensement-citoyen-obligatoire)

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans $\frac{1}{2}$, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet : L'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

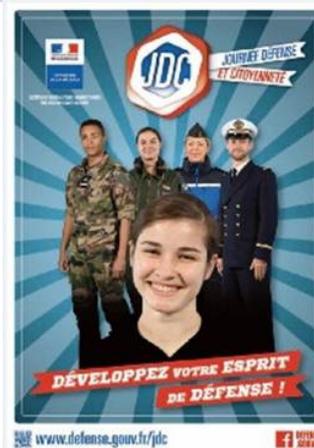
Mail : csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone : 05.49.00.24.69

Courrier :

Centre du Service National de Poitiers

Quartier Aboville - BP 90647



Divers

COORDINATION GERONTOLOGIQUE

VOUS AVEZ + DE 60 ANS
et vous vous interrogez sur les aides financières, les questions de santé, le soutien à domicile, l'hébergement, les loisirs...

Seniors info Charente-Maritime,
les CLIC vous informent au
09 70 82 12 13
Prix d'un appel local

CLIC, CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION :
UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE !

ouvre de nouveaux horizons

ars Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes
ars.poitou-charentes.sante.fr

La Charente Maritime

charente-maritime.fr

“ La grippe, ce n'est pas rien. Alors, je fais le vaccin. ”

La grippe est une infection respiratoire très contagieuse. Elle peut entraîner des complications graves, voire l'hospitalisation chez les personnes à risque : les plus de 65 ans, les personnes atteintes de certaines maladies chroniques et les femmes enceintes. Le vaccin est le moyen le plus efficace de se protéger et protéger les autres.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli-sante.fr

Assurance Maladie CHARENTE-MARITIME

Une association au croisement du lien social et de la vie économique

4 bénévoles participent à l'animation de l'ADMR Saintonge Sud ; ils prennent en charge l'administration de la structure et assurent le lien social avec les personnes aidées.

43 personnes travaillent en tant qu'aide à domicile. En 2013 elles ont assuré 42 752 heures d'intervention. Grâce à des formations adaptées, elles disposent des capacités relationnelles et des compétences techniques nécessaires pour intervenir auprès de toute personne à domicile.

Un service de proximité reconnu

L'action de l'ADMR s'appuie sur des valeurs fortes : respect de la personne et de son autonomie.

Aujourd'hui l'ADMR est le premier réseau Français de proximité avec 3300 associations locales implantées sur l'ensemble du territoire.

L'association ADMR Saintonge-Sud s'intègre dans ce réseau tout en s'adaptant au contexte local. L'ADMR intervient auprès de toute personne résidant dans les communes des cantons de Montguyon et Montlieu.

En 2013, 276 personnes ont été aidées par l'ADMR Saintonge-Sud

Des activités adaptées aux besoins de la population

Chaque demande fait l'objet d'une étude des besoins spécifiques individuels, ce qui permet de mettre en place un plan d'aide sur mesure ; **que ce soit pour une aide ou un accompagnement dans les actes essentiels de la vie** (lever/coucher, toilettes...) **des activités de soutien matériel** (entretien de la maison, préparation des repas, courses ...) ou de soutien moral (sortie, écoute...) l'ADMR Saintonge-Sud est en mesure de vous apporter un service personnalisé.

L'ADMR, des services pour tous

Chaque jour, nous agissons pour permettre aux personnes âgées, aux personnes handicapées, et aux familles de bien vivre à domicile. Pour cela nous apportons un service personnalisé en fonction des attentes et des besoins de chacun.

Pour plus d'information contactez-nous :

Nous vous accueillons : Saint martin d'Ary du lundi au jeudi 8h00 à 17h00 (et vendredi de 8h à 16h)
Saint Aigulin le lundi et jeudi de 8h00 à 12h00

Association ADMR Saintonge Sud - 26 route de Royan - 17270 SAINT MARTIN D'ARY

Tel : 05.46.04.45.97

Courriel : saintongesud@fedel7.admr.org

Annexe bureau de Saint-Aigulin - Place Jules Ferry - 17360 SAINT-AIGULIN

Tel : 05.46.70.09.97

Courriel : saintaigulin@fedel7.admr.org

(Numéro d'agrément : sap/323622282)



L'association ADMR Saintonge-Sud, qui couvre par ses interventions les cantons de Montlieu-la-Garde et de Montguyon, souhaite remercier les élus pour leurs aides tant par leurs subventions que par leurs présences régulières lors des assemblées.

Association Tarot Challenge Sud Saintonge



L'Association "Tarot Challenge Sud Saintonge" organisera 3 journées tarot dans la salles des fêtes de Clérac durant le premier trimestre 2015.

- le samedi 03 janvier, 2 concours à 14h30 et 21h00
- le samedi 21 février, 2 concours à 14h30 et 21h00
- le samedi 28 mars, 2 concours à 14h30 et 21h00

Un lot à tous les participants.

Le meilleur accueil sera réservé à tous les joueurs anciens et nouveaux

N'hésitez pas à venir nous rejoindre

Contact chez la Présidente, Isabelle Duniaud au 0546042663 ou 0695781422.

COSM du Lary

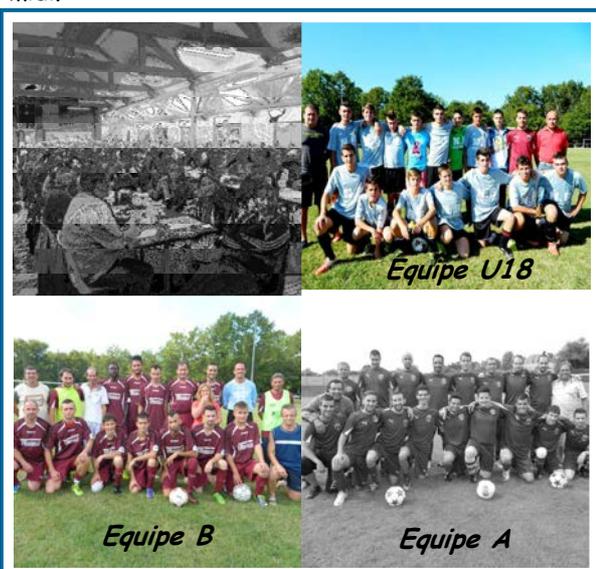
Le COSM du Lary a engagé pour cette saison 2014/2015, deux équipes seniors.

L'équipe A évolue en 3ème division, actuellement première de sa poule celle-ci effectue une bonne première partie de championnat. L'équipe B joue en 4ème division et se positionne dans la première partie de tableau de sa poule.

Les entraînements ont lieu sur le terrain d'Orignolles le mardi et le vendredi à 19h30 pour les seniors et U17.

Les équipes de jeunes font partie du Groupement Jeunes Sud Saintonge qui regroupe les clubs de l'US Cercoux/La Clotte, de l'AS Montguyon, de l'US St Aigulin et du COSM du Lary.

- Une équipe U17 qui joue à Orignolles le samedi après-midi.
- Une équipe U15 qui joue à Clérac le samedi après-midi.
- Trois équipes U13 dont une qui évolue au Niveau 1 du département, ses matchs se jouent à St Aigulin le samedi après-midi.



- Quatre équipes U11.

Dernièrement, le loto du club a eu lieu dans la salle des fêtes de St Martin d'Ary. Une belle réussite, plus de 250 personnes se sont retrouvées pour cette soirée. Plusieurs nouveaux rendez-vous du club vont arriver, notamment le réveillon du club le 31 décembre à la salle des fêtes de Clérac. Plus d'informations et inscriptions auprès d'Armande De Pian (05 46 04 18 84) ou Nathalie Peyremole (05 46 04 43 99).

Du côté du bureau, un changement notable, celui de la présidence, Jean Marc Audoin a laissé sa place après de nombreuses années à ce poste à Mohamed Hadir. Une pensée également pour Mr De Pian qui laisse sa place de correspondant du club. Il reste toujours actif au sein du club, Michel vient de prendre sa 62ème licence.

Le club va bientôt recevoir ses premiers fanions à l'image de notre nouveau logo. Vous pourrez d'ici peu les acheter, afin de nous soutenir et supporter le club.

Depuis plusieurs années, il existe une page Facebook pour suivre l'actualité du COSM du Lary. Vous y retrouvez les matchs du week-

end, des photos, des vidéos et toutes nos manifestations à venir. N'hésitez pas à aimer la page "Clérac/Orignolles", comme près de 500 personnes déjà.

Le mot du Président

L'année 2014-2015 commence très bien avec une nouvelle équipe, les résultats sont là, équipe première comme l'équipe B dans une ambiance excellente.

Je n'oublie pas l'avenir du club nos jeunes U14, U15 et U16, U17, U18 et leur équipe dirigeante.

Je remercie également mon équipe dirigeante qui fait un boulot formidable. Et toutes les personnes de la commune nous suivent et adhèrent à notre projet pour que le football vive. Pour cette année, mon souhait et celui de l'encadrement est la montée de l'équipe première, encouragée par un bon début de saison et un bon classement de l'équipe B. Pour finir, je tiens à remercier Monsieur le Maire à qui on a beaucoup à demander, ses élus, son équipe de leur travail formidable sur le terrain (traçage, entretien, peinture...)

Vive le foot et bonne année à tous. Vive le COSM du Lary. Le Président : Monsieur Mohamed HADIR

Association scolaire

L'association scolaire de Clérac vous présente sa nouvelle équipe :

Présidente : Mme Van Wynsbergh Catherine 07.61.09.44.91

Trésorière : Mme Boin Corine 06.16.70.17.33

Secrétaire : Mme Ferchaud Mathilde 05.46.04.38.16

Nous remercions l'ancien bureau pour son travail de l'année passée.



L'association permet de financer des projets divers pour les élèves de l'école (sorties culturelles, petits achats ...).

Pour cela, l'association organise tout au long de l'année différentes manifestations.

Ces manifestations sont aussi l'occasion de créer des moments de partage et de convivialité autour de l'école.

Que vous ayez des enfants à l'école ou non, tout au long de l'année, vous pouvez aider l'association en donnant un peu de votre temps ou en participant à nos manifestations. Afin de nous transmettre vos idées, vos suggestions ou vos remarques, écrivez à l'association à : association.scolaire.clerac@hotmail.fr

Les manifestations de l'année 2014/2015

Goûters : (devant l'école) 1 part de gâteau + 1 jus de fruit = 1.00 €

jeudi 20 Novembre chocolatinas

jeudi 18 décembre gâteaux des parents

jeudi 22 janvier galettes des rois

jeudi 19 février crêpes

jeudi 19 mars beignets

jeudi 23 avril gâteaux des parents

jeudi 21 mai brochettes de fruits

jeudi 18 juin glaces

Marché de Noël avec le Père Noël : vendredi 12 décembre à 17h30 à la salle des fêtes

(bricolages réalisés par les enfants, bourses aux jouets, vente de bijoux, charcuterie, vêtements, parfums, maquillage, biscuits, chocolats et divers artisans)

Loto : samedi 7 février - salle des fêtes

carnaval : samedi 14 mars avec gouter - salle des associations

vente de bulbes : Printemps

vente de muguet : 1er mai - parking de l'épicerie

kermesse : le vendredi 12 juin avec un spectacle préparé lors des APE, suivi des jeux pour les enfants et d'un pique-nique solidaire ; vente de boissons et desserts par l'association scolaire.

participation au vide grenier de Clérac : le 1er week-end de septembre

Tous les habitants de CLERAC et des alentours sont les bienvenus pour participer à toutes nos manifestations.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

L'association scolaire vous souhaite de bonnes fêtes et une excellente année 2015.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes tiendra son assemblée générale le samedi 13 Décembre 2014. Une année placée sous le signe des festivités bien que le contexte actuel rende la mobilisation plus difficile. Nous avons ouvert ce calendrier des animations au théâtre, le dimanche 2 février, avec la troupe des DURATHIEURS D'jonzat. Du théâtre patoisant saintongeais qui a rassemblé beaucoup de monde et suscité de franches rigolades avec les pièces, **L'bon Yieû pi l'Yab**, **Seût jhi malheureûse**, **Jhèdeon zou veût pâ**. Un très bon après midi de détente pour



tous.

La journée pique-nique s'est déroulée le 1^{er} juin au village de Vérines. Malgré un temps capricieux, le tivoli a accueilli bon nombre de participants qui ont déjà pris rendez-vous pour l'année prochaine.

Pour ne rien manquer de l'événement sportif de l'année, les $\frac{1}{4}$ de finale de la coupe du monde au Brésil ont été retransmis sur écran géant à la salle des fêtes les 4 et 5 juillet. Durant ces deux jours, une bonne ambiance, des animations particulières autour de la buvette, avec restauration sur place et tombola. Merci à Monsieur Albert pour l'installation technique, à la famille Thibaud pour le prêt du téléviseur, ainsi qu'à tous les bénévoles.

Les 5, 6 et 7 septembre ont eu lieu la traditionnelle

fête foraine du village. Au programme : marché nocturne animé par le groupe musical **Thierry**, spécialités culinaires de nos commerces ambulants, le tout avec un temps agréable. Le lendemain : course cycliste avec un peloton de très bon niveau, concours de pêche au plan d'eau organisé par nos amis de l'A.C.C.A, concours de pétanque puis de Tarot le soir. Le feu d'artifice a été tiré à l'étang sur un air de fanfare, les lumières des lampions et en présence des enfants. Le vide grenier et le concours de belote ont clôturé ce beau week-end qui a ravi petits et grands.



Après toutes ces festivités, le compte d'exploitation se solde par un bilan en équilibre. L'équipe travaille pour perpétuer et renouveler les animations. Nous faisons appel aux bénévoles qui souhaitent s'investir au sein du Comité des Fêtes. Nombreux sont ceux qui contribuent à la réussite des manifestations et nous les remercions : la municipalité, l'ACCA, le club de football, de pétanque, les commerçants, la presse, les artisans, les bénévoles de l'association, et surtout vous, **public**, qui répondez toujours aussi nombreux pour faire la fête.

L'association Comité des Fêtes vous annonce la reprise de ses activités pour l'année 2015. Venez nombreux nous rejoindre le dimanche 29 mars avec la compagnie théâtrale Les DHURATIEURS, j'allons encore p'leurer d'rire! Les autres projets et le calendrier seront définis et finalisés lors de nos prochaines réunions. Nous vous informerons sur l'avancement des festivités.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2015. A très bientôt.

Club de l'amitié

Le 12 novembre le club a tenu son assemblée générale en présence de Monsieur Gallais président de l'inter-clubs « génération mouvement ».

Un nouveau bureau a été élu : Présidente Mme Caillé Marie Claire, Trésorière Mme Paillé Monique, trésorier adjoint M. Le Meut François, il manque une ou un secrétaire.

Resté en sommeil depuis presque un an, nous allons essayer de redonner une nouvelle vie au «club de l'amitié ». L'activité jeux a repris aussitôt après cette élection avec joie pour une grande partie des participants. De nouvelles activités seront proposées : tricot, crochet, initiation à l'informatique, lecture avec l'aide de la bibliothèque municipale. Nous attendons aussi vos propositions.

Le 10 décembre nous nous retrouverons pour fêter Noël.

Les Anciens Combattants



La cérémonie commémorative du 11 novembre 2014 s'est tenue sur la place du Souvenir. Les messages de paix ont été prononcés par Monsieur Guy PASQUET, Maire et par Jean-Claude NOININ, président de l'Amicale des Anciens Combattants de Clérac.

Les enfants et les enseignants de l'école de Clérac ont déposé leurs bouquets de fleurs au pied du monument aux morts avant de chanter la Marseillaise. Le président de l'Amicale les a remerciés chaleureusement pour leur prestation ainsi que les clairons et les porte-drapeaux.

La cérémonie a été suivie de la remise de décorations de citoyen d'honneur des quatre derniers clairons Ludovic Duniaud, Guy Arnaud, Edouard Gallais et Guy Macouillard. Ces derniers ont donné leur dernière prestation.

La cérémonie a été suivie d'une exposition sur la première guerre mondiale et documents locaux de l'époque qui a été réalisée par l'équipe du musée en collaboration avec Mme Manon.

Historique Fanfare

Elle a été créée avant la guerre, puis interrompue jusqu'aux environs de 1945 date de reprise de l'activité.

Monsieur Guy MACOUIILLARD intègre la fanfare en 1945. Entre 1946 et 1950 une soixantaine de personnes adhèrent, venant de Clérac, Orignolles et Montlieu.

Mrs Guy MACOUIILLARD, Guy ARNAUD, Ludovic DUNIAUD sous la direction de Monsieur Edouard GALLAIS ont assuré les manifestations des 19 mars, 8 mai et 11 novembre dans les communes de Clérac, Cercoux, Orignolles puis Bédénac .

L'HARMONIE MUNICIPALE de Clérac vers 1923. Quelques noms : les petites filles Pierrette Ardouin et Renée Léger - A gauche avec un clairon : Armand Macouillard (*le père de Guy*). Derrière le 1^{er}



enfant au tambour : Henri Gendre époux d'A. Girard de Genêt. Sur la plus haute marche : Pierre Delage. Devant la porte de la mairie près de la bannière de l'Harmonie : Paul Seurin, Auguste Bonnin tient la hampe, à côté de lui René Léger. Plus bas devant le volet Fernand Macouillard (Maillard) ; devant l'autre volet Zézé et Maurice Naud - avec le chapeau le garde champêtre Mr Giet. Devant lui avec le clairon Claudin Marcadier.

Saintonge Boisée Vivante

CLÉRAC EN REPRENDRAIT POUR PLUS DE 20 ANS DE PUANTEUR !!!!

Le 6 octobre 2014, Madame Abollivier, Préfète de Charente Maritime, a signé une nouvelle autorisation d'exploitation d'une nouvelle décharge par Sotrival, pour une durée de 20 ans et 6 mois, à compter du premier apport de déchets sur le site. Cette durée d'exploitation est de 15 ans pour les déchets d'amiante liée, et de 10 ans pour les déchets de plâtre.

La quantité annuelle admissible reste de 185 000 t jusqu'au 31 décembre 2018.

Ensuite de janvier 2019 à décembre 2022, elle passe à 130 000 t.

Enfin, de janvier 2023 à la fin de l'exploitation elle serait de 125 000t.

Après calcul il s'avère que ces chiffres annoncés dans l'Arrêté Préfectoral aboutiraient à une moyenne de 135 000 t/an alors qu'il a toujours été annoncé une moyenne de 130 000 t/an, soit un surplus de 100 000 t sur 20 ans.

* **Les nouveautés**, dont nous nous serions bien passées, sont diverses et variées : outre les **déchets amiantés** et les **déchets de plâtre**, déjà mentionnés, Clérac accueillera 40 000 t/an de **terres et déchets minéraux pollués**, gentiment dénommés « terres excavées » par l'exploitant. Mais dans la nomenclature des installations classées ces déchets appartiennent à la catégorie des **déchets dangereux ou contenant des substances dangereuses**. Sotrival joue avec les mots pour faire passer la pilule : bonjour la manipulation !

Par ailleurs, et pour la première fois en 2013, la totalité de la production de **lixiviats** (jus de décharge extrêmement toxiques) a été traitée sur le site, soit près de 20 000 m³. Ce résultat (atteint laborieusement après 18 ans d'exploitation) a-t-il encouragé l'exploitant à « faire plus » ? Il semble que oui puisqu'il est prévu de traiter en plus, 5 400 m³/an de lixiviats originaires de Dordogne, Gironde, Charente et Charente Maritime.

Toutes les autres installations du site peuvent recevoir des déchets provenant des régions Aquitaine et Poitou-Charentes, y compris les ordures ménagères, qui précédemment ne pouvaient provenir que de Charente-Maritime.

Nous nous élevons contre cette politique de concentration de pollutions qui n'a rien à voir avec une gestion des déchets adaptée aux besoins des territoires concernés.

Ceci pose deux questions :

Ayant prouvé depuis 18 ans, et continuant à prouver son inaptitude à gérer correctement ses installations, comment cet exploitant incompétent va-t-il pouvoir faire fonctionner sans problème ces nouvelles activités ?

En l'absence, malgré nos demandes réitérées, de toute étude des effets sur la santé de telles installations, pourquoi augmenter les risques potentiels ?

* Quant aux autres nouveautés, nous émettons les mêmes doutes sur l'aptitude de Sotrival à en conduire correctement l'exploitation :

Une installation de méthanisation de déchets fermentescibles qui produit du biogaz valorisé en énergie. Elle accueillerait 20 000 t/an. Ce type d'installation, sur le fond intéressante, nécessite une grande rigueur dans sa conduite pour ne pas générer de **nuisances olfactives** et des **fuites de méthane** (gaz 6 fois plus actif que le CO₂ pour l'effet de serre)

Une unité de **production de combustibles solides de récupération** d'une capacité de 75 000 t/an, dont il ne sortirait qu'à peu près 30 000 t de combustibles (d'après l'exploitant).

* Les autres installations déjà existantes mais déplacées et agrandies sont :

Le centre de tri de déchets collectés sélectivement, la plate-forme de compostage, la déchetterie.

* Si cette autorisation a pu être délivrée c'est suite au dessaisissement de la commune de Clérac par la Communauté de Communes concernant l'urbanisme. Ainsi le **Conseil Municipal a perdu tout pouvoir de contestation du projet Sotrival II**. Pourtant ce sont bien les **cléracais** qui se retrouvent en première ligne pour **subir les nuisances (odeurs, transports, bruit, poussières...)**.

L'association **SBV s'étonne** que ceux là même qui ont permis la délivrance de l'autorisation de Sotrival II nous proposent un service de collecte des ordures ménagères minimaliste et qui ne permet pas de viser une réduction des déchets (pas de collecte au porte à porte, pas de redevance incitative).

Concerts



Clérac a accueilli deux concerts cette année :

La chorale du Lary, le 20 juin, (voir aussi l'article du musée) s'est produite dans l'église Saint Vivien, accompagnée des cors de Saint Antoine, de Laurine, jeune et talentueuse accordéoniste locale et Farhad Khatib, le pianiste. C'était très agréable à écouter et tous ont été chaleureusement remerciés par de nombreux applaudissements. Christopher Knox-Johnston, le chef de cœur et Mme Guérin, la présidente, nous ont ainsi permis de participer agréablement à la fête de la musique.



Le 08 août ensuite, nous avons eu le plaisir d'entendre un quatuor de saxophonistes assez extraordinaire. Comment peut-on être à ce point en harmonie à quatre personnes ? Toutes les partitions ont été jouées avec une parfaite maîtrise, les notes se mélangeant pour ne faire plus qu'un

seul son et s'enchaînant parfaitement. Ces quatre professionnels espagnols ont eux aussi été grandement applaudis car le public présent ne s'y est pas trompé. Ce spectacle nous était proposé par les Eurochestreries et était financé en partie par la Communauté de Communes.



Spectacles du 04 août

La commission culture et patrimoine avait choisi des spectacles en relation avec les commémorations de cette année : centième anniversaire de la guerre 14/18 et soixante dixième anniversaire du débarquement.

Le premier spectacle, « poilu », totalement « décalé » a bien fait rire l'assistance. Avec sa manière extravagante de raconter la guerre, Nicolas Moreau nous a montré que l'on peut rire de tout si on respecte le sujet et que du rire peut venir la réflexion.



Cantonné sur la place de la mairie, il a laissé derrière lui quelques kilos de pommes de terre explosives, quelques débris des cagettes dont il avait fait son gourbi et beaucoup de bons souvenirs chez les spectateurs, retranchés à l'arrière. D'explosions de patates en destruction de cagettes, de mise à feu de pétards en parachutage de pommes de terre, il a balancé quelques obus verbaux et entraîné tout le monde dans son délire. Et tout le monde s'est laissé enrôler sans traîner les pieds.

Le deuxième spectacle, « vent divin », à quelques mètres du premier, tenait plus de la performance de l'acteur et était, de ce fait, plus difficile à aborder. Mise en scène minimaliste, accessoires réduits (un cerceau, une chaise et du gel à cheveux) pour David Jonquières qui devait tout à sa gestuelle et son appropriation de ses personnages. Tour à tour, l'acteur se transformait en Guntar, l'Allemand, à l'étroit dans son sous-marin, Mishimoto, le Japonais kamikaze et Bob, l'Américain. Son jeu de scène nécessitait une plus grande concentration que le premier spectacle et il faut bien dire que les enfants et adolescents mal élevés du premier rang n'ont pas aidé ni le comédien ni les spectateurs à cette concentration. Néanmoins, bravo l'artiste.



Ecole : les panneaux routiers de Clérac

Article réalisé par Jade, Alix, Amélie et Kimberley



Nous sommes partis nous promener dans les rues de Clérac, pour prendre des photos des panneaux et apprendre à les connaître.

Les panneaux ronds



Les panneaux ronds rouges signifient une interdiction.



Interdiction pour les camions de plus de 3 tonnes 500kg.



Les panneaux ronds bleus signifient une obligation.



Interdiction de stationner selon le côté de la route et le jour du mois.

Les panneaux triangulaires



Les panneaux triangulaires signifient de faire attention.

Un panneau octogonal



Ce panneau signifie qu'il faut s'arrêter complètement.

Voici le chemin que nous avons utilisé.



Bibliothèque



Bibliothèque

Place de la Mairie - 17270 Clérac

Courriel : bibliotheque.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-70-07-78

Horaires d'ouverture

- mardi et jeudi de 16h30 à 18h30

- samedi de 10h00 à 12h00

A tout moment l'équipe peut être à votre écoute

* site Internet <http://www.mediatheques-haute-saintonge.com/>

Il vous permet de :

Consulter les documents qui se trouvent dans les Médiathèques du Sud-Saintonge.

Réserver directement les documents qui vous intéressent dans la médiathèque ou vous êtes inscrit.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

Il vous permet de consulter le catalogue de la Médiathèque Départementale de Saintes et de venir nous faire vos réservations.

Gratuite et ouverte à tous

* **Sur les étagères ou dans les bacs :**

- albums, BD et Mangas pour petits et grands
- policiers, thrillers, romans, SF et Héroïc Fantasy pour jeunes, ados et adultes
- le Fonds Local (ouvrages régionaux divers)
- des livres "documentaires" pour tous
- des revues Jeunes et Adultes
- deux nouveaux abonnements pour les jeunes : « 1 jour 1 actu » et « La Petite Salamandre »

Mais aussi :

- CD, CD-ROM, DVD (films d'animation, longs métrages, documentaires)

Toutes ces collections sont renouvelées, améliorées, enrichies tout au long de l'année par :

- le passage du bibliobus de la Médiathèque Départementale de Prêt qui passe deux fois par an pour un échange de 400 ouvrages. (Passage le 27 Novembre)
- la navette SLEM (Service de Livraison Express Mensuel) qui nous livre vos réservations faites auprès de la Médiathèque Départementale de Saintes.
- des achats, rendus possible grâce au budget municipal. *Le Petit journal* vous tient au courant deux fois par an.

Et encore :

- deux ordinateurs avec accès à Internet, scanner et imprimante (Participation financière de 0,15 euros par impression)

* **Des activités et animations**

* A.P.E (Activités Péri Educatives)

Le mardi et le vendredi nous recevons les groupes périscolaires.

Les activités que nous avons réalisées :

Lecture Kamishibai

Lecture d'albums sur un thème suivie d'une illustration faite par les enfants

Découverte de la bibliothèque

Les Règles de vie de la bibliothèque
Se repérer sur le plan de la bibliothèque
Comment coter un livre ?
Création d'un marque page en origami
Lecture libre



Lecture de Kamishibai

Par la suite sur la période Janvier-Février nous prévoyons de participer à un concours organisé par le G9 (Groupe des 9 bibliothèques) du Sud-Saintonge. La remise des prix aura lieu à Bussac-Forêt pendant le salon du livre (sur le thème du fantastique)

*** Enfants né en 2014**

Le Samedi 13 décembre à 10h30, nous remettrons un livre aux enfants nés en 2014
A l'issue de cette petite fête un brunch sera servi.

*** Atelier Chocolat**

Le mercredi 17 décembre de 14h à 16h

Pour les enfants à partir de 7 ans

Fabrication de rose des sables, de bouchées en pâte d'amande et différents chocolat

*** les partenariats avec :**

- les bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac, Montguyon et Cercoux.
- la Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête Livres, CD, DVD, CDROM, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation.

La Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

La Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

*** L'équipe :**

Sandra Bergès (employée communale), Alexiane Niberon (employée par la Communauté de Communes)

Les Bénévoles : Marie-Claire Caillé, Line Boutin, Annie Gascoin, Nadège Renaud, Henriette Courtin, Denise Cloutou.

Nous remercions les personnes qui nous apportent des livres. Il est bon qu'elles sachent que les ouvrages sont triés en fonction de leur état, et de leur ancienneté. Tous ne figureront donc pas dans le catalogue.

Musée



Musée

Route des Châteaux - 17270 Clérac

Courriel : musee.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-04-07-83

Ouverture du Musée

du 1^{er} mai au 31 octobre 2014

Mardi et mercredi 14h à 18 H 30

Du jeudi au dimanche de 10h à 12 h et de 14h à 18h30

La saison au musée se poursuit de juin à octobre 2014

Le 21 juin, la **fête de la musique** bat son plein dans l'église de Clérac avec les Chœurs du Lary, les trompes de Saint-Antoine ainsi que Laurine, jeune Cléracaise, à l'accordéon.

Pour remercier les musiciens et les chanteurs, le pot de l'amitié leur a été offert par la commune avec possibilité de visiter le musée ; une vingtaine de personnes l'ont découvert.

Pour continuer l'esprit de fête, l'**inauguration de l'église St Vivien de Clérac** a eu lieu en présence de Monsieur le Curé, le Pierre Lorient ; Monsieur Le Maire et ses conseillers avaient invité tous les habitants de la commune ; Monsieur Jean-Paul GRASSET a participé à l'historique de l'église.

Après l'inauguration dans l'église, Monsieur le Maire et ses conseillers ont proposé le pot de l'amitié dans le jardin du musée, ancien presbytère, par une première belle journée d'été ; plus d'une cinquantaine de personnes étaient réunies pour cette fête.

Caroline PALMER assistante socioculturelle du centre de détention de Bédenac et un accompagnateur sont venus avec deux personnes du centre pour une visite du musée avant le vernissage de leur exposition « hors des murs » à la maison de la forêt - Montlieu La Garde. Belle approche en vue d'une future intégration sociale.



Inauguration de l'Eglise

Pour la fête médiévale à Montguyon, samedi 19 juillet 2014, le stand du musée installé au champ de foire parmi d'autres a représenté notre commune, le musée et l'église de Clérac.

Plusieurs animations ont eu lieu dans l'après-midi comme les chanteurs du Chœur du Lary qui ont dansé vêtus en costume d'époque.

La saison se poursuit au musée avec des «groupes surprises» comme l'association UVC de LIMOGES et celle du pays GABAYE région de Guîtres, ainsi que l'association brin de soleil.

Des randonnées hebdomadaires en vélo électrique ont été organisées par l'office du tourisme de Montlieu-la-Garde à la demande de la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

Le rituel de chaque année, **les journées du patrimoine**, ont eu lieu samedi 17 et dimanche 18 septembre 2014. Parallèlement, Monsieur FRADON, Cléracais, a présenté sa collection d'outils pendant les deux jours. Nous le remercions vivement.

La suite de la collection de faïence et porcelaine de Claire GRILLEAU a été exposée jusqu'au 8 octobre 2014 80 visiteurs ont pu en profiter pendant ces deux journées.

645 visiteurs sont venus de mai à octobre 2014.

L'**exposition sur la guerre 14-18** a été installée pour le mardi 11 novembre 2014 ainsi que le samedi 15 et dimanche 16 novembre 2014, à la salle des fêtes.

Déjà se profile la nouvelle année 2015 avec de nouveaux projets en cours.

« On ne trouve plus de fers à chevaux sur nos chemins de campagne. Les enclumes dorment au Musée des traditions populaires, près des fléaux et des varlopes. » Citation de Chantal Dupuy-Dunier



Fête de la musique



Exposition Claire GRILLEAU

Le musée et l'exposition sur la guerre 1914-1918

4 années de guerre

C'est dans le cadre du Musée Communal de Clérac sous la responsabilité de la commission patrimoine que l'exposition de la guerre 14-18 s'est organisée en particulier, pour le 11 novembre 2014. Nous remercions Jean-Claude NOININ, Président de L'Amicale des Anciens Combattants ainsi que Béatrice MANON pour leur aide précieuse. Rappelons que Madame MANON a travaillé au musée pendant 10 ans.

Les thèmes abordés sont les suivants :

La première année « 1914 »

Les Généraux

Les batailles

Les timbres relatant la guerre 14-18

Les photos « instantanées de la guerre » du petit Journal Illustré

Les cartes postales, la correspondance

Clérac avec les soldats, leur famille, l'hôpital, le monument aux morts

Les Anciens Combattants et la commémoration du 11 novembre

Les objets et documents concernant cette guerre prêtés aimablement par les Cléracais

Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire de CLERAC accompagnés de leurs enseignants sont venus découvrir l'exposition de leur village après celle de JONZAC.

Collection d'aquarelles appartenant à Guy PASQUET

Avant de retourner dans leur classe, Ils ont lu quelques poèmes sous le regard attentif de leur professeur des écoles « La ronde autour du monde » de Paul Fort ainsi que « Liberté » de Paul ELUARD.

Le but était de transmettre aux enfants un message positif « La paix est plus forte que la guerre »

Grâce à la mobilisation des Cléracais, cette exposition est une réussite avec plus de 250 visiteurs.

Un grand merci à tous.



Collection d'obus appartenant à Nicolas MERLET



Prothèse prêtée par Cédric GODICHAUD



Les enfants essayant le casque des poilus

Le petit journal illustré relié (1915-1916) prêté par Madame CLOUTOU de Fradon

Clérac et la Première guerre mondiale

Comme toutes les communes de France, celle de Clérac a été très touchée par la Première Guerre mondiale, même si les combats se sont déroulés loin de son territoire. La Grande Guerre est venue bouleverser le cours d'une histoire séculaire. Les années de guerre ont complètement modifié les conditions de vie et de travail. Et après la guerre, rien n'est plus comme avant.

Clérac avant 1914

Les années d'avant-guerre ne sont pas à proprement parler une «belle époque» pour Clérac. En effet, plusieurs crises, sont venues perturber la période de prospérité des dernières décennies du siècle précédent. La principale de ces crises est celle qui affecte le vignoble, tout juste reconstitué après les ravages du phylloxera : en 1908, de très fortes gelées détruisent la quasi-totalité des pieds de vigne. Résultat : l'exode rural s'accélère et la population passe de 1508 habitants en 1901 à 1363 en 1911.

Cependant, à la veille de la Première Guerre mondiale, la commune apparaît encore aux yeux des contemporains comme une des plus riches du canton de Montguyon.

L'économie fait preuve d'un incontestable dynamisme. La forêt de pins s'étend sur à peu près un tiers du territoire communal principalement à l'ouest et les arbres sont suffisamment âgés pour être résinés. C'est à ce moment-là que commencent à arriver de nombreux Landais, spécialistes du gemmage. Malgré les multiples crises qui l'affecte (phylloxéra, gelées), le vignoble se reconstitue très vite et se tourne de plus en plus vers la distillation destinée à alimenter les chais de cognac: Jules Nau devient ainsi un des principaux distillateurs de la région. Enfin, l'élevage laitier progresse: au début du XX^{ème} siècle, la commune de Clérac possède à elle seule plus du tiers du cheptel bovin du canton. Les propriétaires cléracais font appel à des métayers venus de Bretagne et de Vendée pour s'occuper de leurs troupeaux.

Depuis 1903, Clérac possède sa gare, sur la ligne qui relie Saint Mariens à Châteauneuf (en Charente) et ce moyen de transport moderne va permettre la naissance et le développement d'activités industrielles nouvelles.

Les anciennes verreries et faïenceries ont disparu. Mais elles sont remplacées par de nouvelles activités exploitant l'argile blanche du sous-sol. L'Alsacien Persick continue à fabriquer des pipes en terre cuite au village du Bosquet. De l'association de Bourgaing, industriel du nord de la France, et de Boisson, banquier de Montguyon, naît une première société qui exporte l'argile extraite vers la France, mais aussi l'Angleterre et l'Italie.

Signes de cette relative aisance, les constructions neuves se multiplient. Dès 1883, une nouvelle mairie et une nouvelle école à 4 classes sont en service. Jules Nau a doublé la surface de son château de l'Espie en l'encadrant de deux ailes symétriques. Artisans et commerçants ont fait édifier de belles maisons à étages le long de la rue principale du bourg: Dehors le forgeron, Manon le boucher, Chaigneaud le boulanger... La façade de l'église vient d'être restaurée.

Après les querelles qui ont opposé laïcs et cléricaux au moment du vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905), la société a retrouvé un certain équilibre avec ses notables, ses propriétaires, métayers et journaliers. Jules Nau est maire (et conseiller général) depuis 1884. L'abbé Dugros vient de remplacer le vieux curé Chaigneaud. MM Ménier et Pointreau sont les instituteurs des garçons, tandis que Melle Chardavoine et Mme Pointreau enseignent aux filles. Une société de

Secours Mutuel, fondée en 1904 par Eugène Nau, meunier à Teurlay, vient en aide aux malades et aux plus pauvres des habitants. Le médecin général de Couvalette, descendant des seigneurs de Clérac, vient de quitter Bizerte, où il était directeur général du service de santé, pour le port de Rochefort : Raoul Poupelain, fils d'un instituteur de Clérac, est médecin de marine détaché en tant que médecin consulaire en Chine et professeur à l'École Militaire Impériale de Chengdu.

Tout semble donc aller pour le mieux.

La mobilisation générale, puis la déclaration de guerre en août 1914, vont tout bouleverser.

Clérac pendant la guerre

A compter du 2 août 1914, tous les Cléracais âgés de 22 à 45 ans doivent rejoindre la caserne de leur affectation. Presque tous sont mobilisés dans des régiments d'infanterie, c'est-à-dire dans ceux qui regroupent les troupes à pied, celles qui monteront les premières au front, ce qui explique l'ampleur des pertes.

Au total, 51 Cléracais perdront la vie entre 1914 et 1918, ce qui représente 3,7 % de la population. C'est un peu plus que la moyenne nationale (3,4%), mais moins que pour l'ensemble du canton de Montguyon (4,29 %). Séraphin Clémenceau sera le premier tué le 20 août 1914 dans les offensives de Lorraine, avant la stabilisation de la ligne de front. La dernière victime (Eugène Marie Macouillard) mourra des suites de ses blessures le 2 novembre 1918 à l'hôpital de Toulon, quelques jours seulement avant la fin des combats : il est le seul à servir dans la marine, tous les autres tués font partie de l'armée de terre .

Presque tous sont de simples soldats. Et les trois plus gradés ne sont que caporaux .

Beaucoup sont morts en 1916 : 8 à Verdun, 3 dans la Somme. Deux ont été tués dans les Balkans lors des campagnes menées contre les Autrichiens et les Turcs. Le plus jeune des Cléracais tués avait 20 ans, le plus âgés 46 ans.

Et aux tués, il faut ajouter les nombreux blessés dont il est difficile de savoir le nombre. Citons par exemple Charles-Philippe Texier qui est revenu avec un bras en moins. Ou encore Gabriel Nau, mobilisé à l'âge de 19 ans et blessé à l'épaule le 14 octobre 1918 lors des offensives qui conduiront à la victoire finale.

Il ne faut pas non plus oublier les prisonniers, nombreux sans doute aussi. Ainsi de Louis Bernard : fait prisonnier dès août 1914, il passe toutes ces années comme prisonnier de guerre dans une ferme prussienne, propriété de la famille Krupp (grande famille d'industriels fournisseurs en canons de l'armée allemande) : il remplace les fils des fermiers partis sur le front.

Des blessés, il y en a beaucoup à Clérac même. Car dès le début des combats, le nombre de victimes a été si important, que les hôpitaux militaires n'ont pas suffi. On a réquisitionné de nombreux bâtiments publics pour y installer des hôpitaux auxiliaires. On a fait appel aussi aux bénévoles pour mettre leurs logements vacants à la disposition des convalescents. Et des Cléracais ont répondu présents. Le maire d'abord, Jules Nau, qui transforme dès le 17 septembre 1914 le château Geneuil, dont il vient d'hériter au centre du bourg, en maison de convalescence de 50 lits. Des particuliers aussi qui acceptent d'héberger des blessés dans quelques pièces de leurs logis, la possibilité d'amener par train les blessés depuis les hôpitaux des grandes villes voisines explique le nombre importants de soldats qui sont passés par Clérac. La plupart ont été évacués du front, soignés dans des centres hospitaliers importants de l'arrière, et ne viennent à Clérac qu'en fin de traitement, avant de repartir pour le front. Quelques-uns cependant sont morts dans notre commune. Le premier a été Emile Victor Bourrelly, gendarme à pied dans la 15ème légion de gendarmerie : originaire des

Clérac et la Première guerre mondiale (suite)

Bouches du Rhône, il souffre d'une congestion pulmonaire contractée en service commandé; logé chez Adrien Terrien, cordonnier, il meurt le 2 octobre 1914 à peine âgé de 30 ans. Pendant toutes ces années, Clérac a alors un peu l'aspect d'une ville de garnison.

Comme dans toutes les communes de France, les femmes sont amenées à remplacer les hommes dans les travaux agricoles. Elles participent aussi indirectement aux combats par la création d'un comité d'envoi de colis aux soldats. Comme dans toutes les communes de France aussi, la guerre s'accompagne d'une chute importante de la natalité: la population continue à baisser et n'est plus que de 1218 habitants à la fin du conflit.

Le seul point « positif » de ces années noires est l'intensification de l'extraction de la « terre blanche ». En effet, un des principaux clients italiens de la société Bourgaing-Boisson a reconverti son usine en fabrique de poudre à canons et il a besoin pour ce faire de plus en plus de produits argileux. Les quelques travailleurs d'origine étrangère sont indispensables pour aider les Cléracais âgés au travail dans les carrières.

Clérac après 1918

L'armistice est signée le 11 novembre 1918 : un des interprètes lors des discussions des conditions de cessation des activités dans la clairière de Rethondes n'est autre que le capitaine Raoul Grasset, le petit neveu de l'ancien curé de Clérac, l'abbé André Chaigneaud.

Les soldats et prisonniers reviennent peu à peu. La vie semble reprendre son cours normal. Mais rien n'est plus comme avant, à Clérac comme ailleurs, et à Clérac plus que dans bien d'autres communes. Car, si comme partout les soldats cléracais ont rencontré dans les tranchées des hommes d'ailleurs qui leur ont apporté de nouvelles façons de penser et d'agir, les Cléracaises et Cléracais restés dans la commune ont découvert par la présence à l'hôpital de nombreux blessés de toutes contrées des comportements totalement nouveaux pour eux.

Plusieurs signes de ces changements peuvent être notés.

En 1919, un nouveau maire est élu : Charles Girard, épicier et tailleur. Pour la première fois, un homme du peuple accède à la tête de la commune, alors que jusque-là tous les maires de Clérac étaient issus de familles aristocratiques ou bourgeoises.

Autre signe : les divorces voient leur nombre augmenter et ils vont même jusqu'à se produire dans des familles pourtant réputées catholiques et conservatrices. C'est le cas par exemple d'une des filles du général de Couvalette ou de la fille du cordonnier Adrien Terrien. Les cadres familiaux anciens commencent à se fissurer, même si cela ne se fait pas sans douleurs.

Et plusieurs articles précédents ont rappelé comment l'affaiblissement du franc et l'augmentation des prix avaient appauvri de nombreux rentiers et propriétaires, et accéléré l'évolution sociale amorcée avant la guerre, à savoir la disparition de plusieurs grands domaines et l'accès d'anciens métayers et artisans au rang de propriétaires.

Mais pour les Cléracais du début des années 1920, la grande affaire est l'édification d'un monument aux morts. Presque toutes les communes veulent honorer leurs morts. A Clérac, le lieu choisi

pour la construction est l'ancien champ de foire, entre l'ancien cimetière qui entourait l'église et le château Geneuil. En 1848, on y avait planté un arbre de la liberté. On fait appel à trois sources de financement : une subvention de l'Etat (bien insuffisante), une participation des finances communales et une souscription publique auprès des habitants. L'architecture choisie est des plus classiques et se retrouve dans de nombreuses autres communes de France : une pyramide surmontée d'un coq gaulois symbolise la victoire et une grille entoure le monument. Une liste de 51 noms de « morts pour la France » est établie par le Conseil municipal et gravée sur le monument. Comme partout, ce monument deviendra le lieu de rassemblement de la population lors des cérémonies de commémorations nationales. Notons également qu'à Clérac, comme dans plusieurs autres communes, ce monument « civil » est doublé par une plaque commémorative se trouvant à l'intérieur de l'église.

Clérac a donc vécu la Première Guerre mondiale comme l'ont vécue les autres villes et villages du pays. La situation particulière de la commune a amené à dégager quelques caractères qui lui sont propres. La paix revenue, une période nouvelle s'ouvre, mais elle restera marquée pendant longtemps par le souvenir de ce que fut la Grande Guerre.

Jean-Paul GRASSET



l'hôpital militaire

de Clérac

L'hommage aux morts pour la France



Plus de 3 200 Saintongeais ne sont pas revenus dans les 131 communes de la C.D.C.H.S. Seule Chaunac n'a eu à déplorer aucun mort. La Haute Saintonge du début du XXe siècle est une société paysanne où la sociabilité est importante. Dans les villages, les familles se connaissent depuis plusieurs générations, aussi, tout le monde est touché de plus ou moins loin par le deuil d'un proche, d'un ami ou d'une connaissance. Dans ce drame sans précédent, la Haute Saintonge éprouve un besoin de rendre hommage aux siens qui ne reviendront pas.

A Clérac, sur les stèles du monument 51 noms sont gravés ; sur la plaque de marbre dans l'église 52 noms ! Population en 1911 : 1 363 habitants.

Financer un Monument

Dès les premiers mois qui suivirent l'armistice, des projets de monuments commémoratifs sont évoqués dans les conseils ; des comités se constituent avec pour mission : Choisir un monument, recueillir les fonds nécessaires et préparer son inauguration.

Ces projets sont soumis à l'autorisation d'une commission de contrôle qui veille entre autres à la qualité et aux différents symboles affichés sur l'édifice.

Le choix du monument est surtout en fonction des moyens financiers de la municipalité. Malgré les aides de l'Etat, du Département et des dons qui peuvent se présenter, la construction d'un monument reste un investissement important pour les communes.

Pour compléter les subventions, des souscriptions publiques sont organisées et représentent l'une des principales sources de financement des projets. Des collectes sont faites le plus souvent par des femmes, accompagnées par des orphelins de guerre ou des anciens combattants.

Les aides accordées par l'Etat sont encadrées par la loi du 25 octobre 1919, qui accorde des subventions «aux communes en proportion de l'effort des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie » et celle du 31 juillet 1920, qui met en place un barème de calcul, prenant en compte, le pourcentage des morts sur la commune par rapport à la population recensée en 1911.

L'emplacement

L'emplacement d'un monument fait parfois débat dans les communes. Dans plusieurs communes dont le Fouilloux, les discussions s'animent entre les partisans de la place de l'église et ceux de la place de la mairie. A Montendre, la population adresse une pétition au Préfet pour s'opposer au choix des élus d'implanter le monument sur la place des halles...

Quelques éléments de compréhension

Situés près des églises, les monuments prennent une valeur religieuse évidente. A Boscammant il est face à la porte, dans l'axe de la nef. Pour quelques uns, la présence d'une croix latine accentue la symbolique. Sur les places publiques, ils s'intègrent à la vie sociale. Dans les cimetières, ils expriment le deuil et remplacent symboliquement les soldats auprès de leurs ancêtres.

Le choix du monument

Les communes sont sollicitées par des entreprises qui se spécialisent et prospèrent sur le marché des monuments aux morts. Des catalogues proposent un choix de modèles pour tous les budgets. Saint Palais de Négrignac se fait livrer des obus vides proposés par l'Arsenal de Rennes. Mais, la majorité des communes de Haute Saintonge fait appel aux artisans locaux. Bédénac, La Garde. emploient Mr E. Chemin, entrepreneur sculpteur à Jonzac, Clérac fait appel à Mr Thilhard de Barbezieux.

Les monuments civils

Selon les ressources financières de la commune, les projets sont plus ou moins modestes ; de simples plaques sont apposées sur le mur de la mairie ou de l'église : Boriesse, Neuviq. Pour celles dont les budgets sont plus importants, sur le socle s'élèvent : un poilu ou une allégorie comme à Saint Aigulin. Mais le modèle le plus répandu est l'obélisque : à Cercoux, à La Clotte, parfois surmonté d'une Croix de guerre : au Fouilloux, d'un coq à Clérac, Boscammant, la Génétouze, la Barde...

Les monuments paroissiaux

Les monuments placés dans les églises le sont à l'initiative des paroissiens ; ce sont le plus souvent des plaques de marbre où sont réunis les symboles religieux et patriotiques : drapeaux français, Croix latine, Croix de guerre. A Montguyon la plaque est encadrée par des statues de Jeanne d'Arc et de Saint Louis des saints représentatifs de la France. L'église de Saint Aigulin offre un beau vitrail à la mémoire des morts de la commune où une Vierge à l'enfant semble protéger les soldats dans les tranchées.

Orignolles, Saint Vivien, Revignac, la Clotte, ont des plaques commémoratives dans l'église.

Les inscriptions

La dédicace indique la raison d'être du monument, elle exprime à la fois la peine, la reconnaissance, la cause du décès et la fierté ; la formule la plus répandue en Haute Saintonge est :

« Aux enfants de (x) morts pour la France », mais aussi « La commune de (x) à ses enfants ou encore « A la mémoire des enfants de (x). La cause du décès est évoquée par « Morts pour la France' mais aussi « Morts pour la Patrie ».

La nomination des morts

Elle redonne une existence aux êtres qui parfois reposent au loin dans l'anonymat d'un cimetière militaire, d'un ossuaire ou pire dont le corps n'a pas été retrouvé.

Les soldats sont nommés soit par ordre alphabétique ou par chronologie des décès, parfois avec le lieu. Le prénom ne correspond pas toujours avec celui inscrit sur l'acte de décès ! C'est le « surnom » qui est gravé ;

Des citations viennent parfois compléter le message :

« *Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie* » de Victor Hugo ou encore la devise du Souvenir Français « *A nous le souvenir, à eux l'immortalité* ».

Les ornements

Les hommes sont représentés sous les traits de soldats dans différentes attitudes Chepniers, Montlieu, ils portent l'équipement du Poilu : casque, capote, fusil Lebel, havresac...

Les femmes

Les figures féminines sont des allégories de la République, de la France, ou de la Victoire. Les Marianne coiffées du bonnet phrygien ou casquées ont le visage grave. Une Victoire ailée domine la place de Saint Aigulin. La femme éplorée de Sousmoulins, le front en appui sur un casque de Poilu, cache son visage de sa main droite.

Les végétaux

Ils renvoient à la gloire, la victoire, la force ou la mort. Les palmes sont omniprésentes, sculptées dans la pierre ou apposées sur le monument, elles sont liées à la fois à la réussite militaire mais aussi aux sacrifices des hommes par sa symbolique du martyr. Les lauriers en couronnes ou en rameaux sont l'allusion au triomphe militaire. Le chêne incarne la force, l'éternité, la justice. Les branches d'olivier symbolisent la victoire, la force, la paix retrouvée. A La Clotte, un casque de Poilu est posé sur des branches de laurier.

Les animaux

L'animal représenté est le coq, un des emblèmes de la France ; il se tient fièrement sur ses ergots, les ailes déployées pour lancer son chant, à la fois de victoire et symbole du nouveau jour qui se lève : à Clérac, Boscamnant, la Genétouze, La Barde ...

Les objets

Ils sont à connotation militaire, la Croix de guerre, plus haute distinction pour les soldats, joue parfois de l'ambiguïté pour se confondre avec les croix latines, que la loi interdit dans les lieux publics. Le casque Adrian reste le symbole indissociable du Poilu, les fusils à baïonnette sont une image forte de l'armée, parfois renforcée par des obus, trophées disposés en carré autour du monument : Boscamnant, le Fouilloux, St Palais de Négrignac...

Les inaugurations

Lorsque le monument est érigé vient le temps de sa « remise solennelle à la population »

Entre 1920 et 1925, la Haute Saintonge a inauguré près de 134 monuments aux morts. L'inauguration est un temps fort et un acte important, celui de l'entrée du monument dans la vie de la commune, la mise en place des codes sociaux et des rituels. C'est aussi l'importance du protocole, avec le choix du président de cérémonie, des invités parmi lesquels sont conviées les autorités civiles, militaires et religieuses, des discours...

Dans la plupart des cas, une messe est célébrée avant le début de la manifestation. Ainsi, le curé de Saint

L'hommage aux morts pour la France (suite)

Palais de Négrignac « invite le maire et les conseillers à la grandiose cérémonie du souvenir des morts » à 10 heures précises. Ensuite les cérémonies se déroulent avec les discours et le protocole officiel. Le maire et le conseil municipal sont au premier rang autour du monument avec les membres du Comité du monument aux morts, ordonnateur des cérémonies. Un verre de l'amitié ou un banquet clôture la journée.

Les cérémonies du 11 novembre

Avec l'instauration du 11 novembre en fête nationale en 1922, les commémorations de l'armistice s'entourent d'un rituel précis. Le cortège se forme avec les élèves et leurs instituteurs, les anciens combattants ferment la marche avec les drapeaux.

Les enfants déposent leur bouquet de fleurs, souvent cueilli dans le jardin familial, puis se placent sur le côté, généralement à la droite du monument. Les élus s'arrêtent en face, imités par la population. Les Anciens Combattants, tenant les drapeaux, s'avancent jusqu'au monument qu'ils encerclent. Suivent le dépôt de gerbes et les discours, puis, avant ou après la minute de silence, les noms des soldats sont cités, accompagnés de l'officiel « mort pour la France », enfin, les enfants chantent la Marseillaise. Tout le monde se retrouve pour un vin d'honneur.

Les monuments de la Haute Saintonge deviendront le centre de regroupement des manifestations des anciens combattants, comme à Montlieu le 17 novembre 1929 ou encore à Montguyon le 1^{er} juin 1930. Aujourd'hui, ils sont le lieu des commémorations des armistices. A la longue liste des morts de 1914-1918, se sont ajoutés ceux des guerres qui ont suivi :

Seconde Guerre mondiale, Indochine, Algérie et des opérations militaires. En 2008, une plaque a été apposée sur le monument à Saint Aigulin pour un jeune soldat mort en Afghanistan : Damien Buil.

Les monuments aux morts ont été une étape importante dans le deuil des Saintongeais. Ils ont donné un sens à la mort de masse qui a surpris et choqué la population. Au cours de la guerre, un peu plus de deux Saintongeais mouraient en moyenne par jour, environ 4,5% de la population de 1911 ont disparu, un fait exceptionnel dans l'histoire de la Haute Saintonge.

A partir de 1921, commence le retour des corps, les listes et les arrivées en gare sont annoncées dans la presse.

La ligne St Aigulin-Montendre et ses nombreuses haltes dessert le Sud de la région. La ligne Nantes-Bordeaux également, ainsi que celle de Châteauneuf Saint-Mariens (33) via Chevanceaux, Orignolles, Clérac, Bédénac.

(d'après «la Haute Saintonge dans la Grande Guerre» (1914-1918) - CDCHS 2014).



Les cactus et les plantes succulentes

L'intérêt, pour ces plantes étranges, ramenées d'Amérique, s'est développé en Europe vers la moitié du XVII^{ème} siècle sous le règne de Louis XVI.

Appartenant à l'univers des plantes succulentes, les cactées forment une famille botanique à part entière. Les plantes grasses ou succulentes (plantes gorgées de suc) sont des plantes aux tissus charnus gorgés d'eau.

Toute l'année ces plantes ont besoin de lumière. En hiver, il faut placer les cactus devant les fenêtres. Les cactus supportent la température de nos intérieurs mais aiment aussi les pièces fraîches (pour pouvoir fleurir).

En été il faut les sortir progressivement dehors, ces plantes ont besoin d'être à l'air libre en été pour pouvoir fleurir. Il faut aussi les arroser une fois par semaine s'il fait chaud.

Il faut les planter dans un substrat léger, poreux et bien drainé pour empêcher l'eau de stagner au niveau des racines. Il existe dans le commerce un terreau enrichi en sable pour cactus.

N'arrosez votre cactée que si le terreau est sec. L'humidité va permettre à la pourriture de se développer et tuer votre cactus. En été une fois par semaine un arrosage léger suffit à votre cactée.

En hiver les plantes entrent en repos et il ne faut pas trop les arroser, seulement si la terre est sèche mais en très faible quantité, une fois par mois.

Au printemps apportez un engrais spécial une fois par mois. Cet apport n'est pas nécessaire si vous rempotez vos cactées tous les trois ans.

Les cactées se bouturent facilement. Découpez un tronçon proprement et laissez le sécher quelques semaines avant de le mettre en terre. Enlevez la poussière sur les cactus avec un pinceau.

Les plantes succulentes sont parfois appelées plantes grasses, à tort car elles ne contiennent pas de graisse. Cela vient du fait que certaines plantes ont une apparence de plantes grasses ou obèses. Ces plantes sont adaptées pour des grandes périodes de sécheresse. Elles craignent le

froid l'humidité et le gel. Dans notre région il faut rentrer les pots ou les recouvrir d'un voile d'hivernage. Elles sont peu exigeantes en matière d'entretien mais elles ne doivent pas être négligées pour autant.

Vous pouvez disposer des cailloux autour du pied de la plante, ils vont emmagasiner de la chaleur durant la journée pour prévenir de la fraîcheur de la nuit.

Cactus et plantes succulentes sont des plantes originales et faciles à vivre.



Quand les cèpes abondent

Soupes de cèpes au foie gras

Ingrédients

Pour 4 personnes

4 tranches de 1cm d'épaisseur

800g de cèpes, 4 ou 5 gousses d'ail

20cl de crème fraîche

2 cubes de bouillon

1 l d'eau



Préparation

Préparer les cèpes et les cuire avec l'ail comme pour les servir, les égoutter puis couvrir avec le bouillon chaud (eau +cubes)

Laisser mijoter $\frac{1}{4}$ d'heure

Pendant ce temps, saisir dans la poêle les tranches de foie environ 1 mn de chaque coté.

Ajouter la crème et mixer pour obtenir un velouté.

Servir aussitôt sur le foie gras chaud.



Hachis Parmentier au confit et aux cèpes

Ingrédients

Pour 4 personnes

800g de pommes de terre

500g de cèpes, 2 gousses d'ail

2 cuisses de confit de canard

Préparation

Préparer et cuire les cèpes et l'ail, égoutter sur un papier absorbant pour enlever le maximum de graisse, les hacher grossièrement.

Peler les pommes de terre, les couper en 4 les cuire à l'eau et les réduire en purée.

Faire chauffer le confit au gril ou au four pour éliminer la graisse ; enlever la peau et émietter la viande.

Dans un plat allant au four, disposer une couche de purée, une couche de cèpes, une couche de confit et une couche de purée.

Saupoudrer de chapelure et faire gratiner à four chaud.

Etat civil



Mariage

Le 18 octobre 2014,
Claude DELAGE et Françoise LUSSEAU
domiciliés « Verdillon »

Monsieur Georges FOUCAUD

décédé à Libourne le 07 Novembre 2014 à l'âge de 67 ans.

Monsieur Edmond TRIJEAU

décédé à Jonzac le 28 août 2014 à l'âge de 75 ans.

Monsieur André PICQ,

décédé à Clérac le 15 novembre 2014 à l'âge de 83 ans.



Décès

Informations utiles

Mairie de Clérac

Le Bourg
17270 Clérac
Tél : 05.46.04.13.12
Fax : 05.46.04.29.06
clerac@mairie17.com
www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15
Le vendredi de 14h à 17h30
Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture

Bibliothèque : 05.46.70.07.78
email : bibliotheque.clerac@orange.fr

Musée :

1 route des châteaux
05.46.04.07.83
email : musee-clerac@orange.fr
web : www.musee-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le mardi et mercredi de 14h à 18h30
Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche
de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Education

Ecole : 05.46.04.53.82
Garderie périscolaire
(s'adresser à la mairie) : 05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes à partir du mois de septembre 2013,
en expérimentation pour un an :

Messes du samedi 18 h 30 de Pâques à la Toussaint

Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques

1er samedi : Eglise de Chevancaux

2ème samedi : Eglise de Clérac

3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon

4ème samedi : Eglise de Cercoux

5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais

Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin
d'Ary, 26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.

Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi
et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65

web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux : 05.46.49.42.56

E.R.D.F. (dépannage) : 0810 333 017

G.R.D.F. (dépannage) : 0810 433 017

France Télécom : 12 14

SNCF : 36 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics (Mairie
de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h sur rendez-vous
au 05.46.49.27.77

Tourisme

Communauté de Communes de la

Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.com

Office de tourisme cantonal Montguyon :
05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75

Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Infirmière (Stoffel Corinne) : 05.46.04.73.56

Médecin de nuit (week-end et fériés) : 05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80

Accueil familial personnes âgées

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Martin Francine (rue de la franière) 05.46.48.02.58.

Mme Prezat Annie (la Giraude) 05.46.04.13.75.

Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89.

Assistantes maternelles

Mme Besson Marie-Laure (Rue de Lesné) 05.46.04.07.61

Mme Glenisson Marie-Hélène (rue de la faïencerie)
05.46.48.26.60.

Mme Tingul Linda (rue du Jeu de Quilles) 05.46.70.69.13.



Mairie de Clérac

1, place de la Mairie

17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12

Télécopie : 05 46 04 29 06

Messagerie : clerac@mairie17.com

Site internet : www.ville-clerac.fr